Villers-au-flos

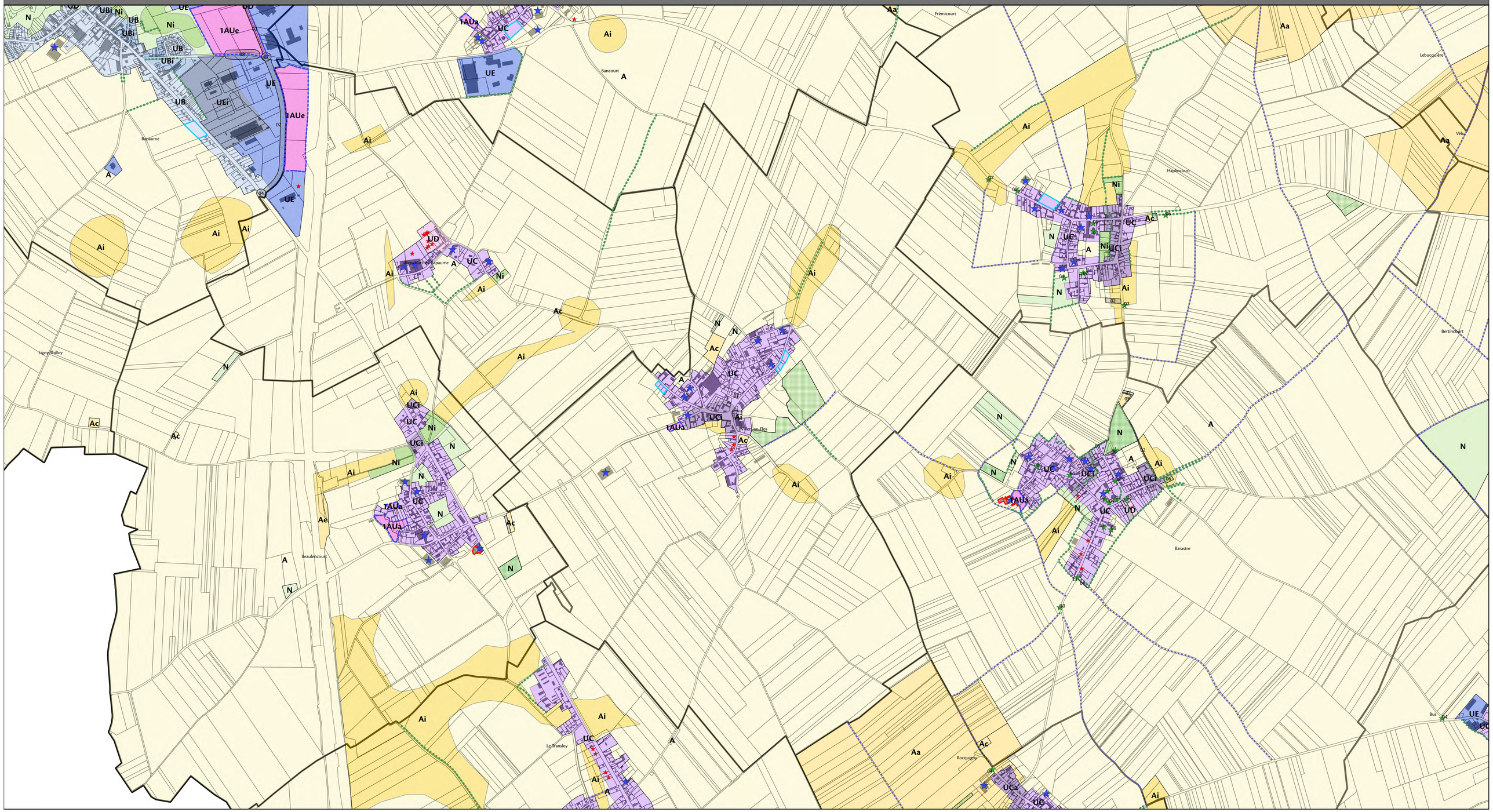

ZONAGE

- UA : Zone urbaine centrale à vocation d'habitat sur les pôles principaux
- UAa : Secteur de la zone UA concerné par un périmètre de protection de captage
- UAi : Secteur de la zone UA avec risque d'inondation
- UBa : Secteur de la zone UB concerné par un périmètre de protection de captage
- UB : Zone urbaine périphérique à vocation d'habitat sur les pôles principaux
- UB : Secteur de la zone UB avec risque d'inondation
- UC : Zone urbaine à vocation d'habitat des communes rurales
- UCa : Secteur de la zone UC concerné par un périmètre de protection de captage
- UCc : Secteur de la zone UC concerné par le parc du château
- UCi : Secteur de la zone UC avec risque d'inondation
- UD : Zone urbaine à vocation d'équipements
- UDa : Secteur de la zone UD concerné par un périmètre de protection de captage
- UDi : Secteur de la zone UD avec risque d'inondation
- UE : Zone urbaine à vocation économique
- UEa : Secteur de la zone UE concerné par un périmètre de protection de captage
- UEi : Secteur de la zone UE avec risque d'inondation
- 1AU : Zone à urbaniser à court terme (a : habitat / e : économie / d : équipements)
- A : Zone agricole
- Aa : Secteur agricole concerné par un périmètre de protection de captage
- Ac : Secteur agricole à vocation de cimetière
- Ae : Secteur agricole occupé par une activité économique
- Aei : Secteur agricole inondable occupé par une activité économique
- Ai : Secteur agricole inondable
- Al : Secteur agricole à vocation de loisirs
- Azh : Secteur agricole de zones humides (SAGE de la Sensée)
- N : Zone naturelle
- Na : Secteur naturel concerné par un périmètre de protection de captage
- Ni : Secteur naturel inondable
- Nl : Secteur naturel à vocation de loisirs
- Nli : Secteur naturel inondable à vocation de loisirs
- Nzh : Secteur naturel de zone à dominante humide (SDAGE)

PRESCRIPTIONS

- Emplacements réservés (au titre de l'article L.151-41)
- Espaces Boisés Classés (au titre de l'article L.113-1)
- Patrimoine paysager à (au titre de l'article L.151-23)
- Zone urbaine avec densité minimale du SCoTA à respecter
- Bâtiments agricoles pouvant faire l'objet d'un changement de destination (au titre de l'article L.151-11)
- Secteurs comprenant des OAP
- Linéaire de haies à préserver / créer (au titre de l'article L.151-23)
- Linéaire commercial à préserver (au titre de l'article L.151-16)
- Chemin à préserver (au titre de l'article L.151-23)
- Patrimoine bâti / paysager à préserver (L.151-19)

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Nouvelles constructions
- Siège d'exploitation agricole

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES
(article L.151-41 du Code de l'Urbanisme)

TXT	ER	Superficie
04	ER4 : Création d'un fossé (commune)	304.33
01	ER1 : Extension de la salle des fêtes (commune)	2986.81
06	ER6 : Stockage de matériaux (commune)	1559.85
03	ER3 : Création d'un fossé (commune)	493.51
02	ER2 : Création d'un chemin (commune)	1448.42
05	ER5 : Extension des haies du cimetière (commune)	742.97
01	ER1 : Extension du cimetière (commune)	934.71
02	ER2 : Création d'un bassin de rétention des eaux pluviales (commune)	2220.43
07	ER7 : Création d'un parking pour le cimetière (commune)	731.83
01	ER1 : Création d'un parking (commune)	572.2
01	ER1 : Extension du cimetière (commune)	1300.64
02	ER2 : Prolongement du chemin des Anzacs (commune)	23799
07	ER7 : Aménagement du carrefour entre le chemin des Anzacs et la rue de Bancourt (commune)	1974.77
04	ER4 : Aménagement de l'entrée Sud de la commune, faubourg de Péronne (commune)	2009.16
03	ER3 : Elargissement du chemin des Anzacs (commune)	15585.71
08	ER8 : Aménagement des entrées et de l'espace d'échange entre les zones d'activités le long de la RD7	9772.29

N

0 100 200 300 m

Auteur : Verdi
Fond cartographique : IGN Geofla

LISTE DES ELEMENTS DU PATRIMOINE
BATI ET NATUREL A PRESERVER (L.151-19 du Code de l'Urbanisme)

TXT	Patrimoine
01	1 : Eglise
02	2 : Chapelle
01	1 : Eglise Saint-Nicolas
02	2 : Chalet privé
03	3 : Calvaire
04	4 : Chapelle Saint-Fiacre
03	3 : Mairie
04	4 : Monurment aux morts
05	5 : Puits
06	6 : Maison de maître
07	7 : Ancienne tour
08	8 : Calvaire
09	9 : Chapelle Notre-Dame de Lourdes
10	10 : Calvaire
11	11 : Chapelle Sa
12	12 : Puits
04	4 : Vestige histo
04	4 : Chapelle Not
05	5 : Monurment aux morts
06	6 : Calvaire

SUD-ARTOIS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

verdi
Sensible à vos ambitions